

C O M M U N E D E BIÈVRES

DÉLIBÉRATION N°2433 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE MISSION HUMANITAIRE AU SÉNÉGAL

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 23
- absents représentés : 4
- absents non représentés : 0
- votants : 27



L'an deux mille vingt-trois, le mercredi cinq juillet à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Dorothee BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, Mme Sophie DUBOIS, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER représentée par M. Marc LABELLE,
Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Dan ATLAN représenté par M. Benoist BERTHIER,
Mme Danièle BOUDY représentée par Mme Marie BRUCELLE,

Absent non représenté :

Aucun

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2433 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR UNE MISSION HUMANITAIRE AU SÉNÉGAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du 21 mai 2023, demandant une subvention exceptionnelle pour réaliser ce projet.

Vu l'avis de la commission des finances du mardi 27 juin 2023.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : DÉCIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 400 € au Lions Club pour la réalisation de ce projet humanitaire.

Article 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 67 pour 400 € du budget principal de la Commune pour l'année 2023.

Article 3 : PRÉCISE que cette action humanitaire fera l'objet d'une restitution par Amaury Michaux auprès de la municipalité, avant la fin d'année 2023, notamment auprès des enfants sur le temps du midi.

DÉLIBÉRATION VOTÉE À LA MAJORITÉ
(M. MICHAUX et M. PAYRAUD n'ont pas pris part au vote)

Fait à Bièvres, le **17 JUIL. 2023**



Pour extrait conforme,

Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

Po Amine Patel
Maire adjoint

